

PV N° 6 CONSEIL D'ADMINISTRATION **de la CPTS ROANNAIS DEFI SANTE -** *Ensemble* **du mardi 30 juin 2020**

Présents (11) : BOMBOURG Flora – GAY Delphine – ROLET Benjamin – FERSING Philippe – FLORENCE Fabienne – RODRIGUES Isabelle – OTTON Lisa – OTTON Benoît – CHAUX-KER Eulalie – HUET Dominique – BARLERIN Emmanuelle.

Représenté(e)s par un pouvoir (8) :

SYBELIN Yannick a donné pouvoir à FLORENCE Fabienne.

CREVAT Vincent a donné pouvoir à OTTON Lisa.

SICSIC Maryse a donné pouvoir à OTTON Benoît.

LAPALLUS Mathieu a donné pouvoir à GAY Delphine.

ANDRE Karine a donné pouvoir à BARLERIN Emmanuelle.

RIAMON Nancy a donné pouvoir à HUET Dominique.

BERERD Marie a donné pouvoir à ROLET Benjamin.

MOREAU Jérémie a donné pouvoir à BOMBOURG Flora.

Excusé (1) : DEVEAUX Jean-Paul

Absent(e)s (9) : COCHIN Sébastien – CHRISTOPHE Anne-Françoise – DION Martine – GUERIN Thomas – CHERCHI Lola – DUROURE Claire – MASSON Loïc – DUMON Gaëlle – JACKSON Gaële.

Invitée (1) : ROUSSEL Colette.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV N°5 du Conseil d'Administration du 10 mars 2020.
- 2) Retour sur la crise du Covid19. Réalisation et états financiers.
- 3) Retour sur les négociations du contrat des ACI en cours.
- 4) Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association qu'on prévoit en fin d'année.
- 5) Questions diverses.

Le Conseil d'Administration est présidé par Lisa OTTON et Flora BOMBOURG, Delphine GAY est également désignée en qualité de Secrétaire de Séance.

Le quorum étant atteint (19 personnes), le Conseil d'Administration a pu valablement délibérer et prendre toute décision.

Il a été soumis à l'ordre du jour inscrit sur les convocations envoyées dans les délais :

Résolution 1 : Adoption du PV N°5 du Conseil d'Administration du 10 mars 2020

Le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration du 10 mars 2020, envoyé à tous les adhérents alors présents ou représentés, ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

Scrutin 1 : Résultat du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'adoption du PV N°5 du CA du 10 mars 2020 : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Résolution 2 : Retour sur la crise du Covid19. Réalisation et états financiers

Il est rappelé un des faits principal de cette crise et notamment une action phare qui a été mise en place : une tournée spéciale Covid 19 avec les 400 infirmières/infirmiers du Territoire Roannais. Cette organisation a permis de mesurer tout l'enjeu d'une CPTS sur notre territoire en développant des liens qui seront très précieux pour la suite. Il a été constaté une prise en charge plus importante sur le secteur de Roanne, quelques unes sur Charlieu... mais dans les autres territoires, ce fut plutôt calme. Une cellule de crise a été constituée au pied levé avec la nomination de 11 Coordinatrices couvrant les différents secteurs de notre Territoire. Une réunion journalière puis hebdomadaire a été initiée du 16 mars à fin mai 2020.

Une autre action de la CPTS a été d'accompagner l'ouverture d'un Centre Covid19 en partenariat avec l'ARPUM pour Roanne et un autre Centre sur Charlieu. Nous bénéficierons d'une aide de la part de l'ARS à hauteur de 12.500,00 € pour couvrir les frais des locaux, assurances, l'achat de matériel de protection et un peu de coordination.

Un autre partenariat a été initié également avec le laboratoire Bouvier pour les prélèvements PCR et la formation d'infirmières aux gestes. Un processus simple a été mis en place pour les Infirmières/Infirmiers afin de récupérer le matériel de laboratoire et faire le circuit auprès des patients. Emmanuelle BARLERIN fait remarquer que des VSL sont prescrits à certains patients de son secteur pour faire leur test au Centre Hospitalier de Roanne alors que sur place, ils pourraient être faits limitant ainsi des dépenses de santé.

La remarque est faite d'un manque de communication et de coordination entre le Centre Hospitalier et la ville. Philippe FERSING intervient en disant que les médecins hospitaliers prescrivent parce qu'il y a un laboratoire sur l'Hôpital, qui est le second en termes d'activité derrière celui du CHU de Saint Etienne. Il est bon toutefois de faire remonter ces informations... car les patients ne savaient pas non plus qu'ils avaient cette autre possibilité d'être pris en charge tout prêt de chez eux.

Philippe FERSING poursuit en disant qu'une reprise des blocs opératoires s'amorce. Il reste toujours la problématique d'approvisionnement sur les produits anesthésiques sachant qu'une limite avec un contingentement état a été donnée et que cela tient compte également du niveau d'activité par rapport à l'année dernière. Par la pharmacie du Centre Hospitalier de Roanne, la

capacité est de 1 à 2 mois. Des chirurgiens ont du reprogrammer certains actes mais dans tous les cas, ils doivent déjà gérer les urgences. Les protocoles ont été revus pour faire la juste dose d'anesthésiants. La reprise se fait donc pas à pas...

La Clinique aurait repris de manière plus soutenue... Mais tous revoient leur copie en essayant d'être très économes et reprennent même leurs protocoles d'avant...

Il faut savoir que ces produits sont massivement préparés en Chine et les réanimations ont besoin de stocks importants dans les zones de tension. D'où le souhait que les médicaments soient fabriqués à nouveau en France. Certes, cette industrie est polluante mais nous devons réagir pour ne pas nous retrouver dans des situations insupportables.

Nous appuyons sur le fait qu'il y a eu un véritable soutien du Centre Covid19 en lien avec le Centre 15. Que le soutien des infirmières Asalée a été aussi conséquent. Une réunion avait lieu avec les Médecins de Ville et le service des Urgences tous les lundis matins. Ces informations données étaient précieuses pour tenir informés les Professionnels de Santé du Territoire. Beaucoup de liens se sont créés dans cette période avec la mise en place d'un listing de médecins pour savoir qui prenait des patients Covid19+, comment envoyer des ordonnances dématérialisées, la participation de Médecins retraités qui sont venus en renfort, des Paramédicaux également comme une Ergothérapeute qui a pris en charge l'administratif de la campagne de dons, l'interface avec les pharmacies pour connaître leurs stocks de matériel de protection chaque semaine...

Une Page Facebook Roannais Défi Santé a été créée... Nous continuons de la faire vivre...

Etat des Frais sur la crise Covid19 :

Tableau COVID19 du 16 mars au 31 mai 2020	
Local / Matériel / Coordinatrice / Autres	Coût
Location Immobilière	7 972,00 €
Assurance Local Centre Covid	163,92 €
Partenariat ASPU	10 500,00 €
Achat Matériel de Protection	2 007,07 €
Coordination	37 231,25 €
TOTAL DES DEPENSES au 31/05/2020	57 874,24 €
Subvention ARS	12 500,00 €
Remboursement Blouses	450,00 €
Dons	26 730,00 €
Contraint de mettre en Bénévolat	18 194,24 €
TOTAL DES RECETTES au 31/05/2020	57 874,24 €

Nous avons obtenu cette Subvention de l'ARS de 12.500,00 € parce que nous avons ouvert un Centre Covid19. Nous avons fait appel à la population grâce à une campagne de dons après avoir obtenu de la Direction des Finances Publiques l'accord de l'intérêt général uniquement pendant la crise sanitaire. De ce fait, nous avons eu 57 donateurs dont 4 entreprises et 1 fondation. Un vif remerciement à Emmanuelle BARLERIN qui a réussi à récupérer la somme de 14.000,00 € par le réseau de l'ASPU (Association Avenir Santé en Pays d'Urfé). Un particulier a donné 1.000,00 €, une entreprise 3.000,00 € et une fondation 10.000,00 €. Une convention a été établie entre l'ASPU et la CPTS et nous avons reversé la somme de 10.500,00 € à l'ASPU selon nos accords.

Cet accord a été initié à la base parce que l'ASPU ne bénéficiait pas de la reconnaissance fiscale et l'objectif au vu du contexte était de raisonner dans un parcours gagnant/gagnant. Tout est géré selon un fléchage précis avec une répartition pour les 2 structures. 500,00 € pour l'ASPU et 500,00 € pour la CPTS en ce qui concerne le don du particulier ; 3.000,00 € pour la CPTS et 10.000,00 € pour l'ASPU parce qu'elle a un contact en Chine à Shanghaï pour l'achat de matériel de protection. Emmanuelle BARLERIN a su lever les fonds, tisser des partenariats qui ont été des leviers d'actions très importants pour notre territoire et nous la remercions pour son engagement sans faille.

C'est un autre exemple concret de partenariat que nous avons fait remonter à la CPAM et à l'ARS.

Nous faisons voter au Conseil d'Administration une gratification sous forme de notes d'honoraires :

1) aux 10 Coordinatrices de Crise puisque sous cet appel à dons avait été communiqué de dédommager les Professionnels de Santé qui s'investissaient bénévolement dans les actions. Une distinction est faite pour 2 d'entre elles qui ont contribué de manière beaucoup plus soutenue, il s'agit de Corine THIERY sur Roanne et Flora BOMBOURG sur Charlieu. Il est prévu de leur allouer la somme de 1.000,00 € et pour les 8 autres une somme de 700,00 €. Quant à une Coordinatrice, elle est arrivée dans les dernières semaines et c'est une infirmière à la retraite, nous lui ferons un geste sous forme de bon repas ou autre.

2) à Emeline BRUHAT, Ergothérapeute à la Maison de Santé de Roanne, qui a géré tous les tableaux de suivi de dons et mis en place un drive avec un appel à remplir un tableau pour la centaine de pharmaciens de notre Territoire pour connaître leur stock de matériel de protection (masques, gel, etc...) de manière hebdomadaire le temps de la crise. Nous allouons une somme de 1.500,00 €.

3) à David BERNE, Chef d'entreprise logisticien qui avec sa compagne s'est dévoué corps et âme à mettre à disposition son temps et son local pour gérer tout le matériel de protection que nous avons acheté et récupéré sous forme de dons d'entreprises ou autres. Il est décidé de lui allouer la somme de 1.000,00 €.

Il est précisé que le centre des impôts, la Direction des Finances Publiques, a été réactif et sera partant pour nous soutenir dans la poursuite de l'intérêt général de l'Association Roannais Défi Santé à la suite de la crise sanitaire. Nous devons déposer notre dossier et il suivra le circuit habituel avec un délai de réponse avoisinant les 6 mois.

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité.

Scrutin 2 : Résultat du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'adoption de la Réalisation et des Etats financiers de la Crise Covid19 : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Résolution 3 : Retour sur les négociations du contrat des ACI en cours

Nous sommes la deuxième CPTS de la Loire à négocier après le Forez-Est.

Nous avons du passer au niveau des statistiques par un travail qui s'effectue au national. Ce ne sont pas les chiffres de l'assurance maladie de la Loire. La CPAM a créé au national un site spécifique appelé Rezone... Nous n'avons pas les mêmes chiffres entre ce site et ceux de la CPAM Loire. Par exemple, ils nous ressortent le nombre de 130 médecins généralistes sur notre Territoire alors que nous sommes 98 !

Nous avons discuté avec l'ARS et la CPAM d'agrandir la CPTS à l'échelle du Covid19, c'est-à-dire en intégrant les communes limitrophes du Rhône (Amplepuis-Cours-Thizy-Les-Bourgs) et de la Saône-et-Loire (Iguerande-Marcigny). Mais ce changement de région avec la Saône-et-Loire notamment occasionne un changement de caisse d'assurance maladie et nécessiterait de reprendre tous les chiffres depuis le début du travail entrepris. Nous n'avons plus le temps d'attendre.

Nous devons « batailler » sur des chiffres qui ne sont pas bons au départ, cela reste donc compliqué. Exemple précis : les médecins traitants doivent prendre plus de patients ! C'est un point de fragilité énorme sur Roanne. Lisa OTTON a eu un entretien téléphonique avec le Président de l'Ordre des Médecins de la Loire qui lui a confirmé que le territoire Roannais est celui qui l'inquiète : moins de médecins, plus de médecins malades avec des dispenses de garde que le reste de la Loire. C'est un double problème. Ce fait a une importance capitale dans les années qui viennent qu'il faudra tenir compte dans nos indicateurs du contrat ACI. D'où la nécessité de trouver d'autres solutions comme la demande actuelle d'assistantes médicales...

Une CPTS est le faire valoir pour résoudre le problème de manque de démographie médicale sur un territoire et l'installation de nouveaux médecins en reste sa priorité.

Ce travail conduit avec la CPAM conjointement fait apparaître certains dysfonctionnements comme des patients où il y a un défaut de déclaration de la CPAM. Lisa OTTON témoigne suivre des patients depuis plusieurs années, croyant être certaine d'être cochée comme leur médecin traitant et en définitive ne l'est pas !

Il a été convenu que dans un premier temps pendant 1 an, nous allons appeler les médecins généralistes à vérifier que leur patientèle est bien actée comme étant leur Médecin traitant. C'est un travail long qui va être fastidieux mais ces anomalies qu'il faut rectifier nous permettront de réduire le chiffre conséquent de patients sans médecin traitant. La CPAM est capable de détecter le patient qui a vu plus de trois consultations le même médecin traitant. Elle pourra agir de son côté en lui envoyant un courrier. Il faut aussi tenir compte de toutes ces personnes qui ne verront jamais de médecins !

Avec ces chiffres et ce réseau informel, il faut rester prudent pour savoir sur quelle situation on peut prendre ou pas le patient. L'objectif est de ne pas charger les médecins généralistes qui sont déjà pour la plupart au-delà de la norme ! Beaucoup de MSP favorisent l'accès au médecin traitant. L'exemple est donné sur Charlieu où Flora BOMBOURG témoigne qu'elle trouve encore des solutions en cas de nécessités absolues. Il faut continuer à s'appuyer sur ces fonctionnements... Avec la coordination, on pourra espérer alléger, en créant des protocoles, la délégation de tâches, etc...

Fabienne FLORENCE du Réseau CAP2S appuie ses propos sur le fait que nous n'avons pas toutes les solutions. Un autre axe est de limiter les visites à domicile avec de la télémédecine. L'Infirmier qui se déplace chez le patient et le médecin qui répond par téléconsultation à distance. Nous devons dans tous les cas renforcer l'existant...

La CPAM a un discours parfois culpabilisant et nous devons faire attention à ce que nous sommes en train d'élaborer tout en renforçant l'existant... On fait ce qu'on peut et ce n'est pas toujours facile. Il faut impérativement de nouveaux installés. La CPTS sera un porte parole et il va falloir aller porter ce discours au-delà de notre Territoire pour faire venir des Internes par exemple comme nous le faisons depuis plusieurs années...

En ce qui concerne les parcours de soins, la CNAM ne pense que « Médecin Traitant » alors que nous devons changer ce discours de médico centré pour ouvrir aux autres Professionnels de Santé qui constituent la CPTS par le travail pluriprofessionnel en soutien aux médecins.

L'indicateur qui a été donné à la CPAM est une régularisation par les Médecins Généralistes de leurs bases en réintégrant 9 patients pour chaque médecin par année. On ne compte pas bien évidemment par exemple un Médecin Généraliste qui va partir en retraite avec ses 2500 patients ! Nous apprenons que le Dr TASSIN Bruno s'arrête à Pouilly-Sous-Charlieu ainsi que le Dr JAMET Marc sur Cours-La-Ville ce jour-même !

En ce qui concerne la Demande de Soins Non Programmés (DSNP), il est impératif de nous réunir avec le Centre Hospitalier de Roanne et c'est non négociable de la part de la CPAM et de l'ARS pour travailler sur ce Centre de Soins Non Programmés dont l'ouverture est prévue en automne 2020. Nous devons être cohérent sur l'ensemble du territoire et définir un parcours de soins facilement identifiable par tous.

Il est discuté du forfait des 60 euros des urgences pour tout appel redirigé sur la Ville, une action qui fera partie des négociations à venir.

Il est constaté depuis la crise sanitaire une diminution du nombre de passages aux urgences.

Philippe FERSING ne souhaite pas répondre quant au Centre de Soins Non Programmé en cours sur le Centre Hospitalier. Il affirme que juridiquement ce n'est pas conditionné par la CPAM.

Il annonce que Clément CAILLAUX, ancien Directeur est remplacé par Julien KEUNEBROEK. Que Mr AYACHE est nommé à la Direction des Ressources Humaines et Benjamin ALLIOT comme Responsable Hôtelier pour notre Convention entre la CPTS et la Villa des Internes à Bonvers.

Une réunion est prévue le jeudi 02 juillet 2020 à Balbigny avec la CPTS du Forez-Est et celle des Monts du Lyonnais sur la DSNP. La CPAM propose une enveloppe supplémentaire pour

créer une plateforme pour embaucher un PARM en régulation. L'enveloppe est étroite pour une seule CPTS d'où la collaboration pluri-CPTS pour voir comment mettre en place ce travail de régulation...

Le mercredi 1^{er} juillet aura lieu la dernière réunion avec la CPAM et Mme Isabelle DUMONT qui part en retraite mi juillet 2020. Nous devrions finaliser le contrat ACI. Il nous reste à voir les parcours de santé et notamment sur l'évaluation, qualité et pertinence des soins... Nous avons abordé les parcours de soins à la dernière rencontre sur lesquels nous avons répondu : l'insuffisance cardiaque et l'ostéoporose fracturaire. Nous avons placé des indicateurs en termes d'hospitalisations, de décès mais plus sur le côté effectif avec un nombre de patients intégrés dans le parcours. Nous prévoyons une cinquantaine de patients en année complète et nous mettrons comme autre indicateur le nombre de Professionnels de Santé formés.

Sur le parcours de soins de l'ostéoporose fracturaire, nous leur avons rappelé qu'à 50-60 ans, il y a tout intérêt à intégrer ces patients dans le parcours mais pas à 85 ans à cause notamment de l'iatrogénie.

On a réussi à négocier avec la crise que nous venons de traverser. Mme DUMONT a modéré certaines choses et a été même facilitatrice... Nous prendrons les chiffres de la CPAM mais aussi nos chiffres. Nous projetons d'embaucher une infirmière pour gérer les parcours et les chiffres qui nous appartiennent... Nous ferons le point une fois par an avec la CPAM et l'ARS dans un dialogue de gestion comme ils l'appellent. La confiance n'évite pas le contrôle.

Il est rappelé que le budget de la CPTS est équivalent à 1,20 euros par habitant ! Un budget plus que limité ! Nous ne ferons pas des miracles !

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité.

Scrutin 3 : Résultat du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'adoption des négociations du Contrat ACI : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Résolution 4 : Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association qu'on prévoit en fin d'année

Quelle date ? Est proposé le mardi 24 novembre 2020 à 20 heures à Roanne. A noter dans vos agendas.

L'Association Roannais Défi Santé a souscrit un Zoom payant... Nous pouvons en faire profiter nos partenaires...

Un mail va être envoyé pour savoir qui renouvelle son mandat au sein du Conseil d'Administration. On note le changement de Clément CAILLAUX au Centre Hospitalier de Roanne qui sera remplacé par Julien KEUNEBROEK. Egalement le départ en septembre de Yannick SYBELIN de la Filière gériatrique qui devra être remplacé. Eulalie CHAUX-KER renouvelle ainsi qu'Emmanuelle BARLERIN pour la FemasAURA. Cette dernière nous

fait part des envies de nouveaux médecins comme Loïc GUINET qui souhaitent s'investir au sein de sa propre Maison de Santé et pourquoi pas dans la CPTS dans quelques temps.

Est abordé le problème de la cotisation qui se vote à l'Assemblée Générale. Pour 2020, il est décidé de conserver le montant actuel soit la somme de 30,00 € et 10,00 euros pour les petits budgets. A l'Assemblée Générale du 24 novembre 2020, il faudra voter à la fois la cotisation 2020 et il sera décidé également de la cotisation pour l'année 2021.

Pour les personnes morales, l'AMGR faisait signer une convention libre de financer à la hauteur qu'elles voulaient... Nous pourrions conserver ce mode de fonctionnement pour la CPTS. Il est important de savoir comment on appréhende cette cotisation ? Il faudrait plus de Professionnels de Santé qui adhèrent... Nous allons demander à notre expert-comptable comment gérer les adhésions de nos MSP via la CPTS. Les Professionnels de Santé pourraient faire un chèque de 20,00 € à leur MSP et sur ces 20,00 €, la moitié reviendrait à la CPTS.

Nous rééditerons pour 2020 les mêmes Appels à cotisations à 30 euros et 10 euros pour les petits budgets.

Nous allons retravailler toutes les conventions de partenariat (26 actuellement) avec les structures concernées dans leur collège respectif.

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité.

Scrutin 4 : Résultat du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'adoption de la préparation de l'AGO : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Résolution 5 : Questions Diverses

La Télé expertise et la Téléconsultation se sont largement développées pendant la crise sanitaire. Cette nouvelle façon de fonctionner est un outil intéressant. Il peut être important d'accompagner les équipes. Il faudrait identifier les médecins qui veulent se lancer...

Nous allons travailler sur tous ces sujets au sein de la CPTS.

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité.

Scrutin 5 : Résultat du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'adoption des questions diverses : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration s'est terminé à 22h30.

La Secrétaire de Séance

Delphine GAY
BOMBOURG

Les Co-présidentes

Lisa OTTON & Flora